

Département
du Nord

Arrondissement
de LILLE



Nomenclature : 7.1.1
2023/29

VILLE DE CYSOING

Délibération du Conseil Municipal du 12 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 12 avril à 19h00, le conseil municipal de la Ville de CYSOING, s'est réuni suite à la convocation en date du 5 avril 2023 dont la publicité a été faite conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 24

Nombre de conseillers absents excusés et représentés : 3

Étaient présent(e)s :

DUMORTIER Benjamin, DUBOIS Marion, BOILEAU Pascal, COURBEZ Nadia, CASTEL Sylvie, BOGAERD Eric, MINET Denise, DEVILDER Marin, THOREL Mireille, MINET Frédéric, DESMARESCAUX Martine, LESY Denis, FREMAUX Céline, CARPENTIER Guy, CORNE Adeline, PRZEPIORKA Anne-Marie, ROBIL Raphael, VIAU Gaele, SILVESTRI Antoine, POUILLART Laurent, FIQUET Alain, LEQUIEN Valéry, LEFEBVRE Ludovic, JANVIER Dominique.

Étaient absent(e)s excusé(e)s représenté(e)s :

ENNIQUE Renaud (pouvoir Nadia COURBEZ), LEPERS Isabelle (pouvoir Marion DUBOIS), LUCHIER Catherine (pouvoir Sylvie CASTEL).

POINT 10 : Budget Primitif 2023 - Ville

Monsieur le Maire rappelle le rapport et le débat d'orientations budgétaires intervenus le 8 mars 2023 et la nécessité de prévoir le vote du budget primitif dans les 2 mois suivant ledit rapport.

Dans ce cadre et compte tenu que la commune ne dispose, pour l'heure, que d'un compte de gestion provisoire et d'une balance certifiée, il n'est pas possible de prévoir, en amont ni la présentation du compte de gestion au conseil municipal, ni celle du compte administratif permettant de prévoir l'affectation de résultat.

Cependant, considérant cette transmission, il est possible, pour la commune, de prévoir la reprise anticipée à l'issue de la journée complémentaire. Dans ce cadre, l'affectation en réserve au compte 1068 reste une prévision qui deviendra, lorsque la délibération d'affectation de résultat sera adoptée après le vote du compte administratif, définitive.

Afin de prévoir cette reprise, des extraits du compte de gestion et l'état des restes à réaliser doivent être produits.

Les résultats de l'année 2022 sont estimés comme suit :

- Pour l'investissement : un résultat excédentaire de 5 910 168,62€
- Pour le fonctionnement : un résultat excédentaire de 716 273,10€

Le résultat de fonctionnement de 2022 est excédentaire à hauteur de 716 273,10€. En cumulant l'excédent de fonctionnement de 2022 et la proposition de recette de fonctionnement 2023, on obtient un montant de 5 349 337,31€. Les dépenses de

fonctionnement comprennent la proposition 2023 ainsi que le montant des amortissements, le total est de 4 409 972,37€. A titre indicatif, la différence entre les propositions 2023 en recette et en dépense est de 320 216,86€.

Au global, l'excédent de fonctionnement du BP 2023 est de 939 364,94€.

Cette somme est répartie de la façon suivante :

- Virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement pour 600 000€ (dépenses fonctionnement vers recettes investissement),
- 339 364,94€ affectée aux éventuelles nouvelles dépenses de fonctionnement.

Pour établir le budget 2023, il faut retenir qu'en respect du pacte fiscal, les taux de fiscalité directe locale sont stables depuis 7 ans. Les taux sont ainsi les suivants :

Taxe Foncière Bâtie : 38,98%,
Taxe Foncière Non Bâtie : 74.40%,
Taxe Habitation des Résidences Secondaires : 26,21%

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'Assemblée que la taxe d'habitation, avec sa suppression progressive, ne représente plus une portion dynamique de la fiscalité directe locale puisque cette dernière est compensée. Dès lors, seules les taxes foncières (TFB et TFNB) restent dynamiques, le produit de la taxe d'Habitation des Résidences Secondaires étant, quant à lui, peu significatif.

Il rappelle également que ces taux demeurent inférieurs aux taux moyens enregistrés dans le Département (TFB : 46,22% et TFNB : 57,37%)

Le budget primitif 2023 s'établit comme suit :

INVESTISSEMENT

Recettes

- La Commune n'a pas procédé à un nouvel emprunt. La dette s'établit à 3 566 780€ au 1^{er} janvier 2023 soit 716,51€ par habitant pour une population estimée de 4 978 habitants. Le remboursement du capital de la dette s'établira, en 2023 à 434 193,54€.
- Des subventions d'investissement pour un montant de 1 317 019€ comprenant la subvention de la Région au titre du dispositif Centre-Ville Centre-Bourg (CVCB) en accompagnement des travaux de requalification du centre-ville, la subvention du Département au titre des Projets Territoriaux Structurants (PTS) pour le centre-ville et l'aménagement du Parc du château et le fonds de concours de la CCPC pour ce même programme.
- L'autofinancement de la section d'investissement est constitué pour 2023 par une affectation prévisionnelle de 600 000€ sur les 939 364,94€ du résultat de la section de fonctionnement à confirmer lors de la délibération d'affectation qui sera prise après le vote du compte administratif 2022 et les dotations aux amortissements à hauteur de 436 489,96€ inscrits au budget soit un total de 1 036 489,96€.

A ce montant il y a lieu d'incorporer la reprise anticipée du résultat antérieur de la section d'investissement qui s'établit à 8 111 983,66€ portant le financement total de la section par ses fonds propres à 9 768 250,83€.

Dépenses

Les dépenses d'investissement seront présentées, en 2023, par opérations pour améliorer la visibilité et le suivi de chaque investissement. La totalité des dépenses prévues s'élèvent à 9 768 250,83€ pour équilibrer les recettes avec 600 000€ de virement depuis la section d'investissement.

Dans le détail, les dépenses avec les restes à réaliser se répartissent de la façon suivante :

- Sur l'opération du pôle hôtel de ville -médiathèque, les dépenses s'élèveront, en incluant les restes à réaliser, à 1 790 392€,
- Sur l'opération du parc, les dépenses comprendront les aménagements, la rénovation du mur d'enceinte, de l'une des 2 chapelles et du chemin derrière les murs pour un total de 1 139 516€,
- Les dépenses d'investissements sur les équipements sportifs comprendront le solde des travaux de rénovation de la salle William Penny Brookes, la création de 6 terrains de pétanque sur le complexe Jean Tiquet, la construction d'un abri sur le terrain enherbé, l'installation d'un éclairage extérieur côté skate parc, la création du mur d'expression, la création d'un sas en entrée de la salle Courbertin et divers travaux pour un montant de 1 157 990€,
- L'opération requalification du centre-ville qui financera les travaux de redynamisation du centre-ville en 2023 s'élève à 2 052 141€,
- Les travaux d'amélioration du cadre de vie comprennent les dépenses en lien avec la création ou la rénovation des chemins ou voyettes fléchées pour favoriser les modes de déplacements doux comme le chemin du petit pavé ou le parking et la voyette depuis la route de Gruson vers le complexe sportif et le futur groupe scolaire privé, les enveloppes des quartiers, l'engazonnement des allées des cimetières, l'extension de la vidéosurveillance et divers plantations et aménagements. La totalité des dépenses s'élèvent à 457 798€,
- Les travaux qui seront réalisés sur l'école maternelle comprennent notamment le changement des gaines de ventilation et le changement de l'alarme incendie pour un total de 81 500€,
- Les travaux sur l'école primaire et l'espace intergénérationnel comprenant notamment le changement de l'alarme incendie et des changements d'équipements électroménagers de la cuisine pour un total de 45 000€,
- Sur les bâtiments communaux, seront notamment réalisés :
 - des travaux de confortement de la mairie annexe,
 - des interventions en toiture et second œuvre sur le bâtiment adossé à la pyramide (l'ancienne morgue),
 - l'installation sur la mairie actuelle d'une pompe à chaleur,
 - Sur les services techniques, le changement de la toiture avec installation de panneaux photovoltaïques et d'une pompe à chaleurLa totalité des travaux ainsi programmé s'élève à 1 422 071,29€
- Les acquisitions foncières comprendront cette année le paiement 2023 du foncier de l'EPF derrière de le collège (en CP), la parcelle derrière l'office notarial et celle

de Ducatimmo afin d'aménager la voyette depuis la route de Gruson. L'ensemble est budgété à 586 704€,

- Les travaux en régie s'élèvent à 51 500€,
- Les travaux de reprise de voirie en dehors du programme de requalification du centre-ville s'élèvent à 72 000€,
- Enfin, les dépenses d'investissement sont complétées par des achats de matériel pour les fêtes et cérémonies (tonnelle, mange-debout), de l'outillage et un véhicule électrique d'occasion pour les services techniques pour un montant global de 65 620€.

FONCTIONNEMENT

Recettes

- 145 144,73€ de produits de service dont 131 000 € de recettes pour la restauration et les services périscolaires avec une participation supplémentaire de l'Etat via l'Agence de Service et de Paiement en soutien de la tarification sociale. Le reste étant constitué des produits des concessions funéraires, des droits de voirie, de la redevance R1 et de la participation de la CCPC pour la mise à disposition des locaux municipaux pour les ALSH.
- 2 632 190,22€ d'impôts et taxes dont une prévision de 2 275 482,94€ de fiscalité directe locale. Le reste est constitué de l'attribution de compensation versée par la Communauté de Communes, la taxe sur les pylônes, la taxe sur la consommation finale d'électricité, la taxe additionnelle aux droits de mutation.
- 1 430 672,10€ de dotations et participations. Cette recette comprend 1 165 184€ de dotation globale de fonctionnement incluant la DGF pour 410 481€, la DSR pour 591 427€ et la DNP pour 163 276€. Ce montant comprend également la participation de la CAF pour la prestation contrat enfance jeunesse de la crèche.
- 355 057,16€ de loyers à percevoir.

Dépenses

- 1 741 200€ + 339 364,94 € soit 2 080 564,94€ de dépenses à caractère général sur le chapitre 011 qui intègre :
 - l'ensemble des charges liées à l'ouverture au public du pôle hôtel de ville médiathèque,
 - les évolutions des prix prévisibles des fluides, achats et prestations de service,
 - la location des salles de sports au profit des associations sportives impactées par les travaux de la salle W. Penny Brookes,
 - l'évolution des charges d'assurance.
- 1 442 030€ sur le chapitre 012, charges de personnel. L'augmentation de cette dépense est liée :
 - au recrutement cette année d'un adjoint au patrimoine en charge de la section jeunesse, d'un électricien aux services techniques et d'un agent administratif en renfort pour augmenter le nombre de passeports et cartes nationales d'identité délivrés,

- à la revalorisation du point d'indice sur une année pleine
- à la revalorisation des rémunérations de certains agents en lien avec les promotions, avancements.
- 674 001,28€ pour le chapitre 65, charges de gestion courante. Ce poste est stable par rapport à 2022. Ces charges incluent l'enveloppe indemnitaire, les créances admises en non-valeur, les subventions dont celle allouée pour la Délégation de Service Public de la crèche (avec une augmentation tarifaire de 2% par an), la subvention pour le CCAS de Cysoing ainsi que les autres participations au profit du SDIS, de l'école privée Saint Joseph ou le versement des subventions aux associations.
- 35 211,13€ de charges financières.
- Un provisionnement de 81 040€ pour faire face aux dépenses éventuelles sur la gendarmerie et l'urbanisme.

Le budget primitif se résume comme suit :

Budget 2023 avec report 2022			
Investissement			
		Dépenses 2023	Recettes 2023
A	résultats antérieurs (2022)	0,00 €	5 910 168,62 €
B	Restes à réaliser	4 575 566,00 €	1 222 973,25 €
C	total des crédits de l'exercice antérieur (c= a+b)	4 575 566,00 €	7 133 141,87 €
	<i>déficit ou Excédent</i>		2 557 575,87 €
D	Propositions 2023	5 192 684,88 €	1 598 619,05 €
	<i>déficit ou Excédent</i>	3 594 065,83 €	
E	Total 2022 + propositions 2023 (e=c+d)	9 768 250,88 €	8 731 760,92 €
	<i>déficit ou Excédent</i>	1 036 489,96 €	
F	Opération d'ordre de section à section	0,00 €	1 036 489,96 €
	<i>déficit ou Excédent</i>		1 036 489,96 €
F=D+E	Total du budget (h=e+f)	9 768 250,88 €	9 768 250,88 €
Fonctionnement			
		Dépenses 2023	Recettes 2023
A	résultats antérieurs (2022)	0,00 €	716 273,10 €
B	Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €
C	total des crédits de l'exercice antérieur (c= a+b)	0,00 €	716 273,10 €
	<i>déficit ou Excédent</i>		716 273,10 €
D	Propositions 2023	4 312 847,35 €	4 633 064,21 €
	<i>déficit ou Excédent</i>		320 216,86 €
E	Total 2022 + propositions 2023 (e=c+d)	4 312 847,35 €	5 349 337,31 €
	<i>déficit ou Excédent</i>	-1 036 489,96 €	
F	Opération d'ordre de section à section	1 036 489,96 €	0,00 €
	<i>déficit ou Excédent</i>	-1 036 489,96 €	-1 036 489,96 €
F=D+E	Total du budget (h=e+f)	5 349 337,31 €	5 349 337,31 €
Total des deux sections		15 117 588,19 €	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'adopter le budget primitif 2023 de la Ville tel que présenté.

Vote :

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire
Benjamin DUMORTIER



Le Secrétaire
Anne-Marie PRZEPIORKA



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois qui suivent la transmission au représentant de l'Etat et de sa publication